

DEUXIEMES RENCONTRES REGIONALES DE LA PIERRE SECHE

médiathèque de Narbonne, entrée libre

Vendredi 2 octobre, 20h30

Conférence de Jean CABANEL : *Pierres sèches, paysages et modernité*

Du simple randonneur aux responsables des collectivités publiques, des aménageurs aux industriels, du concepteur de projet paysager au jardinier et à l'habitant de maison individuelle, chaque citoyen a son rôle à jouer pour assurer la conservation et la qualité de l'évolution de ce patrimoine que sont les paysages. Pourtant, compte tenu de la multiplicité des acteurs et de la complexité des enjeux, aménager un paysage constitue un véritable défi. Comment le relever ? Les directives paysagères sont-elles un instrument juridique pertinent?

PIERRES SECHES, PAYSAGES ET MODERNITE

La Mission du Paysage que j'ai animé pendant une dizaine d'années s'est intéressée en premier lieu aux paysages de terrasses agricoles qui ne faisaient l'objet d'aucunes réflexions de la part des chercheurs et elles étaient complètement délaissées par les instances agricoles. Les paysages de terrasses agricoles sont composés certes de murs de soutènement de pierres sèches parfois remplacés par des talus mais aussi de béals qui sont des rigoles qui jouent à la fois un rôle pour l'irrigation et pour le drainage, les béals de recueil des eaux implantés dans le sens de la plus grande pente servant à l'évacuation de l'eau des autres béals vers la rivière en particulier lors des orages, les chemins, des talus bordant les parcelles, les parcelles de culture ayant plusieurs appellations : faïsses, restanques, bancels.... Pour agir sur les paysages, il s'est révélé indispensable d'approfondir, de recréer les savoirs et les compétences en matière de pierres sèches.

Les murs de pierre sèche

Les murs de pierre sèche, c'est-à-dire bâtis sans liant, se trouvent partout : aux flancs des coteaux pour retenir la terre et créer ainsi des terrasses de culture, en travers des rivières pour modérer leur cours, sur l'océan pour créer des écluses à poisson ou pêcheries et pour réaliser des « épis » destinés à défendre les rivages contre les effets de la houle.

Pourtant ceux qui s'intéressent aux pierres sèches sont considérés avec ironie et même avec commisération par les gens sérieux.

« Mais c'est une technique primitive complètement dépassée ! Elle ne présente plus aucun intérêt dans le monde moderne ; ce n'est plus qu'une curiosité folklorique. Vouloir rétablir le métier de bâtisseur de pierre sèche - murailles - est une ineptie. D'ailleurs, tous les murs de ce type sont en train de s'effondrer ce qui prouve bien qu'ils ne sont pas solides ! »

Mais enfin, ces murs existent depuis des générations et ils ne sont plus du tout entretenus depuis au moins 100 ans. Quels aménagements résisteraient à une telle négligence ? Sûrement pas l'acier qui nécessite un entretien régulier ni même le béton qui dans bien des cas connaît précocement des désordres.

Murs de soutènement

Au cours des voyages que les uns et les autres effectuons à travers le monde, nous découvrons des réalisations en pierres sèches qui ne correspondent pas aux formes, aux usages auxquels nous sommes habitués dans nos pays d'origine.

À Lesbos on trouve ce type de murs. Montalban, Espagne, un mur à ruches. Un autre dans l'Aveyron.

Murs émergents

En Syrie existent de nombreux murs émergents ajourés ayant un impact plastique original dans les paysages. On découvre aussi au hasard d'une promenade dans la palmeraie de Palmyre que les murs de terre reposent sur un soubassement de pierres sèches pour assurer leur drainage. Ailleurs, dans le Vaucluse c'est le mur de la Peste élevé entre les Etats Pontificaux et le royaume de France en 1720. À présent il est restauré et entretenu. Toutes ces réalisations figurent dans les guides touristiques.

On a parfois de mauvaises surprises. Des amis m'avaient assuré que dans le Val Varesca, en Suisse, se trouvait un pont de pierre sèche. Nous avons fait 1000 kilomètres pour trouver, horreur, que l'appareillage était cimenté. Toutefois il y a dans cette vallée une véritable culture de la pierre sèche avec son utilisation généralisée pour la création du mobilier urbain.

Murs de pierres sèches mouillés

Changeons de décor. Nous sommes dans les îles de Noirmoutier et d'Oléron. Des pêcheries, des écluses à poissons sont constituées de murs de pierres sèches posés verticalement. Sont construits de la même manière des épis destinés à défendre de rivage. Les guides touristiques expliquent que cette façon de disposer les pierres donne aux ouvrages une certaine flexibilité. Ils recommandent aussi d'aller admirer un mur en élévation construit selon la même technique et qui vient d'être méticuleusement restauré par le propriétaire de la maison.

Constructions

Dans le Périgord, en France, ce sont les constructions du hameau du Breuil. Ce qu'il y a de remarquable c'est que cet ensemble a été restauré et mis en valeur par une famille de paysans qui a compris avant tout le monde la valeur patrimoniale de ce bien. À quelques kilomètres de là, à Daglan, a été créée la maison de la Pierre Sèche.

Ailleurs, à Bursa, en Syrie, le guide nous montre un plafond fait de poutres et de dalles de pierres qui date des Romains qui n'a rien de commun avec les techniques d'encorbellement que l'on connaît. À Madagascar, à Isalo, sur les hauts plateaux, ce sont des tombes définitives qui nous intriguent.

Un pierrier à Cadaquès a inspiré le jardin minéral du restaurant de réputation mondiale *el Bouli* situé à proximité. Un jardin de pierres sèches au festival international des jardins de Chaumont sur Loire en France conçu par Aimée Sintès et Provendier avec le concours de Lithos (Philippe Alexandre). Une cazelle neuve sur l'autoroute A 75 près de Marvejols, un mur de soutènement de ligne de TGV près de Château Neuf du Pape. Une surprise, près de Florac des murs de soutènement en pierres sèche sont en cours de construction sur près d'un kilomètre par une entreprise portugaise.

Modernité de la pierre sèche

Malgré le scepticisme général, grâce à l'acharnement des artisans, des associations, de chercheurs de toutes disciplines, la technique de la pierre sèche est à nouveau enseignée en France dans des centres de formation, des murs modernes ont même été construits pour soutenir le talus d'une ligne de TGV, par exemple. Et deux thèses d'Etat ont été soutenues, sous la direction de Jean-Pierre MOREL, par Boris VILLEMUS en 2004 et l'autre par Anne-Sophie COLAS en 2009 à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE) de Lyon. Ces thèses d'Etat, je me répète pour bien souligner que les travaux ont été menés avec la rigueur scientifique la plus stricte, ont eu pour but d'analyser la résistance des murs de soutènement de pierres sèches à la poussée du sol situé à l'amont. En Grande-Bretagne, l'Université de Bath – Center for Innovative Construction Materials - mène des travaux portant plus spécifiquement sur les désordres constatés sur les vieux murs.

J'ai assisté à une expérimentation qui a eu lieu dans le bourg de Le Pont de Monvert en Lozère en 2008. Un mur de pierre sèche avait été construit à cette occasion par des muraillers très qualifiés. Derrière lui avait été ménagée une volumineuse excavation dans laquelle a été versée une grande quantité de sable aux caractéristiques bien définies (densité, granulométrie...). Des capteurs, des caméras, des appareils de photos étaient répartis aux endroits significatifs pour saisir sous divers angles la déformation du mur au fur et à mesure de son chargement en sable, et sa rupture. Il devait se rompre à 14h. En fait il a fallu le charger bien plus que prévu au risque de provoquer un accident. Il ne s'est rompu qu'à 17h30 environ ce qui montre la résistance d'un tel mur. L'étonnant, comme le montrent les photos, est qu'un tel mur neuf s'effondre d'un seul bloc. Les diverses expériences effectuées dans le cadre de ces recherches sont allées à l'encontre de l'idée qui me plaisait bien que les murs de pierres sèches prévenaient avant de s'effondrer en faisant le « gros ventre ».

À quoi peuvent bien servir ces recherches ?

D'ores et déjà elles ont permis de définir des prescriptions techniques dans le cadre d'un « guide des bonnes pratiques » indispensables aux professionnels. Les maîtres d'ouvrage, les architectes notamment, disposent ainsi de données fiables pour garantir leurs prescriptions. Elles s'insèrent par ailleurs dans les réflexions plus générales menées sur la flexibilité des matériaux et des constructions.

Les constructions de pierre sèche s'inscrivent parfaitement dans la modernité la plus actuelle :

- L'absence de liant confère aux ouvrages une certaine flexibilité, car les pierres peuvent jouer entre elles en cas de mouvements de terrain, par exemple.
- Du fait de cette absence de liant, l'eau peut se faufler entre les pierres. Ainsi les murs sont par nature drainants. Ils retiennent l'eau tout en la laissant passer. Cette propriété évite les basculements qui se produisent quand un mur de béton ne dispose pas de drains suffisants ou en bon état. Cette caractéristique est très importante dans la lutte contre les inondations pour réguler le flux de l'eau sur les pentes.
- La mise en œuvre de cette technique qui utilise les matériaux du lieu ne nécessite pas de transports*. Elle ne provoque de ce fait pratiquement aucune émission de gaz à effet de serre.
- Ces constructions avec des pierres locales s'harmonisent naturellement avec les autres éléments constitutifs des paysages. Or rappelons que les paysages sont un bien culturel majeur et que leur qualité et leur diversité sont le support essentiel de notre principale industrie, créatrice d'emplois non délocalisables : le tourisme.
- Par ailleurs ces murs abritent toutes sortes de bestioles et de plantes qui s'y plaisent, ils participent ainsi au maintien de la biodiversité

Les murs de pierre sèche jouent un rôle non négligeable en matière de gestion de l'eau, de respect des sites, d'habitats écologiques, de lutte contre la pollution atmosphérique qui répond aux préoccupations du monde actuel. Ils participent bien à la modernité de notre époque. Ceux qui ne le comprennent pas se trompent de société et d'économie.

Une calade ordinaire à Combret dans l'Aveyron. Ce qui est intéressant c'est que le Parc Régional des Grands Causses a installé un panneau explicatif à proximité, ce qui n'aurait pas été le cas il y a seulement 5 ans.

Même la publicité utilise les images de constructions de pierre sèche. Ce qui veut dire que la pierre sèche se révèle comme une composante de la sensibilité collective.

Comment s'y prendre pour assurer la qualité des paysages de pierres sèches ?

La loi paysage de 1993 a créé les directives paysagères. Compte tenu de la lourdeur du dispositif de concertation et d'information - certains parlaient de d'usines à gaz -, j'avais fini par me faire à l'idée qu'on n'arriverait jamais à en sortir. Le défi a été relevé pour les Alpilles et le Salève grâce à la persévérance des DIREN et DDAF entre autres, l'intelligence des élus, la complicité active du Parc naturel régional des Alpilles et du Syndicat mixte du Salève. Elles ouvrent la voie à de nouvelles directives.

La publication de la directive paysagère des Alpilles (JO 6 janvier 2007) dans les Bouches-du-Rhône (2), puis de celle du mont Salève en Haute-Savoie (JO 29 février 2008) constituent une excellente nouvelle. En effet, les « directives de protection et de mise en valeur des paysages » sont les premiers instruments juridiques véritablement spécifiques au paysage dans leur élaboration, comme dans leurs modalités d'application, ayant une portée indiscutable.

Ces directives ont été créées par la « loi paysage » du 8 janvier 1993 (3). Leurs modalités d'élaboration et de mise en œuvre diffèrent fortement, pour ne pas dire radicalement, de celles des documents d'urbanisme.

- Elles s'inscrivent dans une **démarche de projet qui ne s'enferme pas dans des limites administratives**. Il s'agit en effet de maîtriser des vues qui s'étendent sur plusieurs communes ou départements, voire pays comme c'est le cas du mont Salève qui domine Genève.
- Puisque les directives dépassent les compétences de chaque collectivité territoriale concernée, de ce fait **l'Etat a son rôle à jouer** dans leur élaboration.
- En contrepartie de ce rôle moteur de l'Etat, un **dispositif de large concertation et d'information** a été institué. D'ailleurs, historiquement, il y eut des concertations intenses avec les propriétaires concernés par les moines cisterciens pour l'aménagement du canal de dérivation de Cent Fonts à Cîteaux. De même Colbert pour la création du grand parc de Versailles qui s'étendait jusqu'à Trappes, comme Haussmann pour les aménagements paysagers de Paris ont dû âprement négocier pour mettre en œuvre les projets de souverains disposant pourtant d'un très grand pouvoir.

- Les directives paysagères ont une **portée juridique particulièrement forte** et incontestable. Elles sont édictées par décret pris en Conseil d'Etat. Elles s'imposent à tous les documents d'urbanisme et autres décisions administratives entrant dans leur champ d'application.
- Dans le cadre d'un **projet paysager**, elles visent à protéger les éléments marquants qui conditionnent la qualité de la composition et de l'échelle d'un paysage. C'est un système de gestion discontinu des espaces qui privilégie la prise en compte, la protection, la mise en valeur des structures paysagères, c'est-à-dire dans notre cas les murs de pierres sèches, les béals, les calades, les constructions (bories, horyes, capitelles...). Mais aussi ripisylves, les boisements, les vides.... Il ne s'applique pas systématiquement à une zone. Cette méthode rompt radicalement avec l'idée trop répandue que pratiquement tous les problèmes d'urbanisme et d'aménagement du territoire peuvent se régler à partir du droit au sol.
- Il ne suffit pas d'édicter des prescriptions, il faut les accompagner de mesures concrètes **gestion** pour les mettre en œuvre. À cette fin, les directives comportent des cahiers de recommandations pour la mise en œuvre concrète des dispositions qu'elles contiennent. Elles ont souvent un caractère positif, elles ne se contentent pas d'édicter des interdictions. C'est ainsi que le cahier de recommandations de la directive du Salève prévoit, entre autres, des mesures pratiques visant à favoriser le développement de l'activité pastorale. Compte tenu de l'importance de cet ensemble d'actions indispensables pour que les prescriptions s'inscrivent vraiment sur le terrain, il paraît nécessaire que chaque directive s'appuie sur un organisme permanent ayant la compétence technique voulue pour mettre en œuvre dans la durée les recommandations. Il en est ainsi du Parc naturel régional des Alpilles, et du syndicat mixte du Salève.

Les directives paysagères constituent un dispositif innovant pour la gestion des espaces au titre des paysages certes, mais aussi sur le plan de l'écologie. D'ailleurs la composante sensible de l'approche paysagère ne s'oppose pas à la prise en compte des aspects écologiques. Au contraire les deux démarches se renforcent et se complètent. Les directives paysagères peuvent aussi servir de cadre à des politiques de développement durable.

À mon sens, de manière systématique, les Parcs naturels régionaux, d'ailleurs créés sur le plan législatif par « la loi paysage » devraient tous être couverts par une directive paysagère pour disposer d'un instrument juridique incontestable leur permettant d'assurer la qualité des paysages de référence dont ils ont la responsabilité.

Elles ont été longues à élaborer, mais elles ont une valeur juridique incontestable alors que les atlas, les contrats, les plans de paysage... qui nécessitent bout à bout une énergie aussi grande n'offrent aucune sécurité juridique. De toutes les manières les directives ne seront jamais des instruments de tout repos ni pour leur élaboration, ni pour leur mise en œuvre compte tenu des enjeux. Mais enfin, les conséquences des évolutions de la société sur les territoires ne peuvent pas se régler par l'application paresseuse de normes réglementaires. Maintenir et

reconquérir les paysages nécessite depuis toujours des efforts opiniâtres quelle que soit la formule retenue.

Lors d'une réunion organisée sur place, le PNR des Alpilles a expliqué que la directive paysagère avait été préalable à la création du parc et elle a servi de fondement à la charte. Le PNR, comme les élus présents, ne regrettent pas leurs efforts pour faire aboutir la directive car elle permet d'assurer de manière durable la pérennité du projet paysager malgré les changements des municipalités. Elle sert quotidiennement pour fonder les décisions. Un important travail de transcription des directives dans les documents d'urbanisme est en cours.

À mon sens il faut nos projets, nos actions sur les paysages territoriaux soient l'expression des valeurs de notre société. La principale valeur de notre temps m'apparaît être le **respect**. Grâce aux voyages, à la télévision on a appris à connaître et à respecter les autres cultures. Dans les écoles primaires, j'ai pu le constater en accompagnant une classe transplantée, les maîtresses apprennent aux enfants à respecter leurs camarades et les enseignants. Les citoyens supportent de moins en moins que l'on ne respecte pas l'environnement, les arbres. À mon sens, la créativité des architectes-paysagistes doit s'appuyer sur ce qui a été fait par le passé pour rebondir sur une modernité qui implique le respect des gens et l'environnement

Jean CABANEL
Auteur de *Pays et Paysages de France*

- (1) Jean Cabanel était chef de la Mission du Paysage du ministère chargé de l'Environnement lorsque la « loi de protection et de mise en valeur des paysages » du 8 janvier 1993 a été élaborée.
- (2) Fait exceptionnel, lors de son passage en Conseil d'Etat, elle reçut les félicitations de ce dernier.
- (3) L.350-1 du code de l'environnement.
- (4) R. 350-1 à R. 350-15 *ibid.*

